

**Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 05 juillet 2010**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire

MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT
Mme la conseillère BURGER Brigitte
MM. les conseillers WEISS Claude, MEHL Charles,
PONTA Norbert, JACOB Jacky, DUB Albert,
ETTLINGER Michel, ULRICH Xavier, GROSS Jean-Nicolas,
DIEBOLD Christian, RIEHL Bernard, GEBHARDT Valentin.

Absents excusés : Mme Véronique ERNEWEIN qui donne procuration à M. Xavier
ULRICH
M. DURINGER Mathieu
M. HARTSTREISEL Jacky

Absent non excusé : ./.

1) Motion pour la fermeture de la décharge du Rohrbach

A la demande de Mme Marie-Paule LEHMANN, Conseillère Générale et suite à la dernière réunion de concertation entre les maires des communes riveraines du site, il est demandé à toutes les communes du canton et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de prendre une délibération stipulant leur opposition à l'exploitation de la décharge du Rohrbach au-delà de 2014.

Dans son exposé, Mme le maire insiste sur l'importance d'une motion collégalement appuyée par l'ensemble des 29 communes du canton pour être efficace. Plusieurs arguments plaident en faveur d'une fermeture, notamment la proximité des habitations. Le volume des déchets à enfouir ne diminuera pas dans les prochaines années mais les autorités doivent prendre conscience que le site de Hochfelden a largement rempli sa part du contrat et qu'il est temps qu'une solution soit trouvée à un autre endroit.

M. WEISS avait demandé au Président de la Communauté de Communes du pays de la Zorn d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la dernière réunion communautaire avant les congés. Ce dernier préfère néanmoins attendre la décision de l'ensemble des communes avant de délibérer.

Adopté à l'unanimité

2) Achat de mobilier pour le centre culturel

La société de musique « Concordia » souhaite acquérir par l'intermédiaire de la commune, des meubles de rangement pour le local en sous-sol du centre culturel, qu'elle occupe depuis peu.

La commune, propriétaire du bâtiment, achètera le matériel en vue de récupérer ainsi la TVA. Le solde sera versé par la société de musique « Concordia », après décompte global, tenant compte des subventions accordées aux associations, sur la base d'un devis de 1 500 € TTC.

Malgré la demande arrivée en cours d'année, le Conseil autorise le Maire à engager cette dépense sur le budget 2010 et attribue à la société « CONCORDIA », la subvention maximale attendue.

Adopté à l'unanimité

3) Travaux de voirie rue du Cimetière – Demande de subvention

Les travaux de voirie dans la rue du Cimetière sont susceptibles de bénéficier d'une aide départementale au titre du taux modulé pour l'aménagement de la voirie communale.

Le dossier réglementaire à déposer au Conseil Général doit être accompagné, outre des pièces justificatives (plans et devis), d'une délibération du Conseil sollicitant la subvention.

M. Christian RICHERT informe l'assemblée du détail des travaux qui se résument principalement à des petites opérations de réfection.

M. ULRICH fait savoir qu'il votera contre, en raison de la suppression de certains parterres verts dans la rue du Gal. Leclerc. M. RICHERT précise que cette action s'est faite en concertation préalable avec les agents communaux qui soulevaient le problème de ces massifs dont l'entretien s'avérait difficile et presque inutile eu égard au résultat obtenu compte tenu des nuisances des effets de la circulation (poussière, eau de ruissellement de la chaussée, sel de déneigement).

Mme le Maire ajoute que les espaces libérés seront sécurisés s'il y a lieu, pour empêcher le stationnement aux endroits inappropriés pour des raisons de sécurité, par la mise en place de barrières ou de potelets.

M. GROSS aurait préféré la saisie de la commission compétente pour statuer sur les travaux à entreprendre avant la décision finale.

A propos de la circulation des poids lourds sur la RD 421 en traverse du village et suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral, les maires concernés rencontreront le Préfet le 06 juillet et s'ils n'obtiennent pas de gain de cause à leur demande de restriction de circulation des poids lourds sur cet axe, de nouvelles actions verront le jour dès la rentrée prochaine.

Adopté par 13 voix pour, 1 abstention (M. Michel ETTLINGER) et 3 contre (MM. Xavier ULRICH + proc. et M. Jean-Nicolas GROSS)

4) Divers

- Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses obligations en la matière, suite à une récente réforme, elle a demandé au SDEA un diagnostic exhaustif de l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie de la commune et engagera les dépenses nécessaires pour l'entretien des appareils et ouvrages, notamment les poteaux et bouches d'incendie.
- La prochaine réunion de la commission fleurissement aura lieu le 06 août.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 13 septembre 2010.
- M. OBRECHT, adjoint au maire fait une rapide présentation du nouveau site de la commune, dont la base a été élaborée au niveau communautaire par la société RBS, hébergeur du site. Il profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui s'investissent à faire vivre ce relais d'information et à l'alimenter régulièrement en articles et images sur les derniers événements locaux.
- M. GROSS rappelle qu'il souhaite que le compte rendu de la dernière réunion élargie à l'ensemble du Conseil et traitant de l'aménagement des terrains de football soit fait. M. KLEIN répond qu'il sera remis à la rentrée.

Séance close à 21h15.